



Assemblée générale

Distr. générale
28 octobre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 141 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2021

Projet de budget-programme pour 2021

Titre II **Affaires politiques**

Chapitre 3 **Affaires politiques**

Missions politiques spéciales

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Huitième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2021

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, dans lequel figurent les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour 2021 ([A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.6](#) et [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.6/Corr.1](#)). À cette occasion, il a reçu un complément d'information et des éclaircissements avant de recevoir des réponses écrites datées du 21 octobre 2020.

2. Dans le premier additif au chapitre 3 (Affaires politiques) de son rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 ([A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.1](#)), le Secrétaire général donne un aperçu général des ressources demandées pour 2021 au titre de 39 missions politiques spéciales et des questions concernant les missions en général. Des renseignements détaillés sur chaque mission politique spéciale sont donnés dans cinq autres additifs¹, qui sont consacrés aux besoins propres aux groupes thématiques I à III et aux deux plus grandes missions, à savoir la Mission d'assistance des Nations

¹ [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.2](#), [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.3](#), [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.4](#), [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.5](#), [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.6](#) et [A/75/6 \(Sect. 3\)/Add.6/Corr.1](#).



Unies en Afghanistan (MANUA) et la MANUI. Le Comité consultatif formule des observations et recommandations sur les questions concernant les missions politiques spéciales en général dans son rapport principal (A/75/7/Add.2), tandis que ses observations et recommandations sur les prévisions budgétaires relatives aux groupes thématiques I à III ainsi qu'à la MANUA et à la MANUI sont regroupées dans d'autres rapports². Le Secrétaire général indique également qu'il présentera à l'Assemblée générale des propositions distinctes pour tout besoin supplémentaire découlant de nouveaux mandats ou de modifications apportées aux mandats existants (voir A/75/6 (Sect. 3)/Add.1, par. 3). Le Comité a été informé que les prévisions de dépenses pour 2021 relatives à la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) (groupe thématique III), qui a été créée le 3 juin 2020 par la résolution 2524 (2020) du Conseil de sécurité, feraient l'objet d'un rapport distinct (A/75/6 (Sect. 3)/Add.7). Il formulera ses observations et recommandations sur le sujet dans le rapport qu'il consacrera à cette mission (A/75/7/Add.8).

3. Dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/7, chap. I, sect. A), le Comité consultatif a formulé des observations et des recommandations sur le budget, la méthode, le format et la présentation, qui s'appliquent également aux rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses des missions politiques spéciales (A/75/6 (Sect. 3)/Add.1 à 7).

II. Exécution du budget en 2019 et 2020 et ressources nécessaires pour 2021

A. Mandat et hypothèses budgétaires

4. Dans sa résolution 2522 (2020), le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 31 mai 2021 le mandat de la MANUI. Le rapport du Secrétaire général comporte des informations sur le plan-programme de la Mission, les hypothèses budgétaires et les résultats escomptés (voir A/75/6 (Sect. 3)/Add.6, sect. I.A). Comme indiqué aux paragraphes 2 à 6 et 9 et 10 du rapport, en 2021, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, la MANUI continuera d'exercer ses bons offices, de promouvoir un dialogue politique inclusif et la réconciliation, et d'apporter son appui aux processus électoraux ainsi qu'aux réformes législatives et institutionnelles. Elle continuera également à suivre l'application des normes relatives aux droits de l'homme et engagera des discussions et établira des rapports à cet égard, à promouvoir les normes en matière de procès équitable et à renforcer l'état de droit. Dans les domaines du développement et du relèvement, elle aidera le gouvernement iraquien à offrir les services de base attendus par le public et à atteindre les objectifs de développement durable. En outre, conformément à la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité, la MANUI apportera son appui à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) (voir infra, par. 27).

B. Informations concernant les ressources pour 2019, 2020 et 2021

5. Le tableau 1 ci-dessous met en regard les ressources demandées pour 2021 au titre de la MANUI, les crédits approuvés pour 2020 et les dépenses engagées en 2019.

² A/75/7/Add.3, A/75/7/Add.4, A/75/7/Add.5, A/75/7/Add.6 et A/75/7/Add.7.

Tableau 1
**Exécution du budget et montant total des ressources nécessaires
 (déduction faite des contributions du personnel)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019		2020		2021		Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses effective (du 1 ^{er} janvier au 30 septembre)	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2020-2021 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) – (3)
Militaires et personnel de police	5 599,8	5 098,6	5 238,2	1 405,9	5 310,2	–	72,0
Personnel civil	78 727,0	80 540,7	79 582,8	60 254,3	79 997,4	–	414,6
Dépenses opérationnelles	21 467,6	22 475,7	15 725,3	7 794,5	14 699,4	–	(1 025,9)
Total	105 794,4	108 115,0	100 546,3	69 454,7	100 007,0	–	(539,3)

6. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un complément d'information sur les dépenses de la MANUI pour 2019 et 2020. Les dépenses engagées en 2019, qui s'élèvent à 108 115 000 dollars, représentent un dépassement de 2 320 600 dollars par rapport aux crédits ouverts de 105 794 400 dollars, du fait de l'augmentation des dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national, en raison de la révision du barème des traitements, qui a entraîné une augmentation des traitements de 14 % pour les administrateurs et de 5,6 % pour les agents locaux à compter du 1^{er} décembre 2017 (et qui a été approuvée en août 2018 pour les agents locaux et en novembre 2018 pour les administrateurs recrutés sur le plan national). **Le Comité consultatif compte que tous les efforts seront faits pour absorber, dans la mesure du possible, les coûts supplémentaires dans l'exécution future du budget.**

7. Au 30 septembre 2020, les dépenses engagées en 2020 s'élevaient à 69 454 700 dollars, contre un crédit de 100 546 300 dollars. Le Comité consultatif a été informé que l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) avait entraîné une augmentation des frais médicaux et une diminution des dépenses au titre des consultants et des services de conseil, des voyages officiels, des installations et infrastructures, des transports terrestres, des opérations aériennes, des fournitures, services et matériel divers et, dans une certaine mesure, des technologies de communication et d'information. On trouvera dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/75/7/Add.2) des observations supplémentaires concernant l'impact de la COVID-19. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les dépenses effectivement engagées en 2020.**

C. Ressources proposées pour 2021

8. Comme le montre le tableau 1, les prévisions de dépenses de la MANUI pour 2021 s'élèvent à 100 007 000 dollars, ce qui représente une diminution de 539 300 dollars (5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. La diminution nette s'explique principalement par la baisse des dépenses au titre des voyages et des frais de location après l'achèvement de la construction des locaux de la Mission à Mossoul, qui a est compensée en partie par l'augmentation des dépenses de personnel civil due

à l'application de barèmes des traitements révisés à compter du 1^{er} janvier 2020 (voir A/75/6 (Sect. 3)/Add.6, par. 50). On trouvera aux paragraphes 80 à 102 du rapport du Secrétaire général un récapitulatif des principaux facteurs contribuant aux variations entre les ressources approuvées pour 2020 et les crédits demandés pour 2021.

1. Militaires et personnel de police

9. Les crédits demandés, d'un montant de 5 310 200 dollars, permettraient de financer le déploiement de 245 membres des contingents, comme en 2020, et les dépenses connexes, ce qui représente une augmentation de 72 000 dollars (1,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, qui s'explique principalement par les dépenses supplémentaires liées aux frais ponctuels de mise en route du contrat conclu avec un nouveau prestataire de services pour les rations (ibid., par. 80 et 81). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le contrat actuel de services de restauration expirerait en janvier 2021 et que des frais de mise en route n'interviendraient que si un nouveau contractant était sélectionné à l'issue de la procédure de passation de marché. Les coûts budgétisés, qui permettraient de couvrir la mise en route du contrat à Bagdad, à Erbil, à l'aéroport international de Bagdad et à Kirkouk, sont estimés à 140 100 dollars. Ces frais sont trois fois plus élevés que ceux qui ont été payés au contractant actuel il y a cinq ans, car, à l'époque, plusieurs sites n'étaient pas concernés, étant déjà desservis par d'autres prestataires. Le Comité a demandé de plus amples informations sur la manière dont le montant budgétisé avait été calculé mais n'a pas reçu de réponse à ce sujet. **Le Comité consultatif estime que, dans l'attente de la conclusion de la procédure de sélection d'un prestataire de services pour les rations, il est peut-être prématuré de supposer que la MANUI devra supporter des frais ponctuels de mise en route du contrat et d'inclure ces frais dans les prévisions budgétaires. Il compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations actualisées lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

10. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général relatives au personnel militaire de la MANUI pour 2021.**

2. Personnel civil

Tableau 2

Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	Classe
Effectif approuvé pour 2020	808	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 19 P-5, 51 P-4, 54 P-3, 4 P-2, 167 SM, 109 AN, 392 AL et 2 VNU
Effectif proposé pour 2021	807	1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 18 P-5, 50 P-4, 55 P-3, 4 P-2, 166 SM, 112 AN, 390 AL et 2 VNU
Suppression	(1)	1 emploi de spécialiste de la gestion des programmes (P-4)
Transferts	–	<p>Transfert de Bagdad à Erbil d'un poste d'analyste de l'information (AN) au Groupe conjoint de l'analyse</p> <p>Transfert d'un poste de spécialiste adjoint (qualité de vie) (AN) de la Section des ressources humaines au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission.</p> <p>Transfert d'un poste de logisticien(ne) (P-3) et d'un poste d'assistant(e) au soutien logistique (AL) du pilier Gestion des opérations et des ressources au Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission.</p>

	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>
		Transfert d'Erbil à Bagdad d'un poste de spécialiste des ressources humaines (SM) à la Section des ressources humaines
		Transfert d'Erbil à Bagdad d'un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3) à la Section des technologies
		Transfert du Koweït à Bagdad d'un poste de spécialiste des systèmes informatiques (SM) à la Section des technologies
		Transfert d'Erbil à Mossoul d'un poste de spécialiste des systèmes informatiques (SM) à la Section des technologies
		Transfert d'Erbil à Bagdad d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) (AL) et d'un poste d'assistant(e) aux fournitures (AL) au Groupe des approvisionnements essentiels
Réaffectations	– 1	assistant(e) juridique (AL) à un poste d'assistant(e) administratif(ve) (AL)
		1 assistant(e) administratif(ve) (AL) à un poste d'assistant(e) chargé(e) de la sécurité au travail (AL)
		1 assistant(e) aux fournitures (AL) à un poste d'assistant(e) aux télécommunications (AL)
		1 opérateur(trice) de véhicules lourds (AL) à un poste d'assistant(e) aux transports (AL)
		1 agent(e) de la régulation des mouvements (SM) à un poste de spécialiste de la gestion des contrats (SM)
		1 assistant(e) administratif(ve) (AL) à un poste d'assistant(e) aux achats (AL)
Reclassement	–	Reclassement à P-4 d'un poste d'assistant(e) spécial(e) (P-3)
		Déclassement à P-3 d'un poste de spécialiste de la planification des missions (P-4)
		Déclassement à P-3 d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4)
		Déclassement d'un poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5), qui deviendrait un poste de coordonnateur(trice) (P-4)
		Reclassement d'un poste d'assistant(e) informaticien(ne) (AL), qui deviendrait un poste de spécialiste des systèmes informatiques adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (AN)
		Reclassement d'un poste de mécanicien(ne) (groupes électrogènes) (AL), qui deviendrait un poste d'ingénieur(e) adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (AN)
Transformation	–	Transformation d'un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (SM) en un poste d'agent(e) de la régulation des mouvements (AN)

Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; VNU = Volontaire des Nations Unies ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

11. Un récapitulatif des effectifs nécessaires et des changements proposés figure aux paragraphes 49 à 79 et dans les annexes II à IV du rapport du Secrétaire général. L'effectif total proposé comprend 807 postes temporaires, à savoir 303 postes soumis à recrutement international (137 administrateurs et 166 agents du Service mobile), 502 postes soumis à recrutement national (112 administrateurs recrutés sur le plan national et 390 agents locaux) et 2 postes de Volontaire des Nations Unies, ce qui représente une diminution nette de 1 poste par rapport à l'effectif approuvé pour 2020. Les changements d'effectifs proposés comprennent la suppression de 1 poste, le transfert de 10 postes, la réaffectation de 6 personnes, le reclassement de 6 postes et la transformation de 1 poste, comme il ressort du tableau 2.

12. Le Secrétaire général propose le reclassement à P-4 d'un poste d'assistant(e) spécial(e) (P-3) [ibid., par. 59 a)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'une multitude de problèmes complexes et interconnectés qui devraient se poursuivre en 2021 nécessiteraient un engagement stratégique accru du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général. À l'appui des bons offices de la Représentante spéciale, le reclassement du poste d'assistant(e) spécial(e) permettrait de faciliter la préparation et la coordination d'un dialogue national à l'échelle du pays, et la fourniture de conseils à ces fins, ainsi que la conception et la mise en œuvre d'un programme de formation visant à renforcer les compétences et les connaissances des jeunes militants et hommes politiques en matière de démocratie. Le Comité rappelle qu'un poste d'assistant(e) spécial(e) (P-4), avec des fonctions similaires, a été supprimé dans de l'équipe de direction de la Représentante spéciale en 2018. Cette suppression avait été proposée par le Secrétaire général, qui estimait que les fonctions correspondantes pouvaient être assurées de manière adéquate par les postes de conseiller(ère) spécial(e) (P-5) et d'assistant(e) spécial(e) (P-3), grâce à la rationalisation des activités et à l'optimisation des ressources de la Mission [voir [A/72/371/Add.5](#), par. 44 a)]. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que des justifications suffisantes aient été fournies en vue du reclassement proposé, notamment en ce qui concerne d'éventuels changements de fonctions et de circonstances qui nécessiteraient des compétences de niveau supérieur, et recommande donc de ne pas reclasser le poste d'assistant(e) spécial(e) (P-3) à la classe P-4.**

13. Dans son rapport, le Secrétaire général propose la transformation d'un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Service mobile), qui deviendrait un poste d'agent(e) de la régulation des mouvements (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à la Section du contrôle des mouvements et des opérations aériennes [voir [A/75/6](#) (Sect. 3)/Add.6, par. 77 a) ii)]. Le Secrétaire général indique qu'au cours des trois dernières années, la MANUI a entrepris un examen continu des postes internationaux qui devenaient vacants en vue de leur nationalisation et afin d'optimiser l'utilisation du personnel local (ibid., annexe I). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un total de 16 postes avaient été nationalisés à la MANUI depuis 2016, dans les domaines de l'appui à la mission et de la sécurité. **Le Comité consultatif se félicite des efforts déployés par la MANUI au fil des ans pour promouvoir la nationalisation des postes ainsi que le renforcement des capacités nationales, et encourage la Mission à étudier les possibilités de renforcer les effectifs nationaux également dans d'autres domaines, le cas échéant.** On trouvera dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales ([A/75/7/Add.2](#)) des observations supplémentaires concernant la nationalisation des postes.

Postes vacants et taux de vacance

14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 septembre 2020, 67 postes étaient vacants [1 P-5, 2 P-4, 9 P-3, 13 postes d'agent(e) du Service mobile, 11 postes d'administrateur(ice) national(e) et 31 postes d'agent(e) local(e)]. **Le Comité consultatif note que la plupart des postes vacants sont des postes nationaux et espère qu'ils seront pourvus rapidement. Il compte également que le Secrétaire général fournira des informations à ce sujet dans son prochain projet de budget.**

15. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance, les taux de vacance effectifs au 31 août 2020 et les taux de vacance moyens de janvier à août 2020, ainsi que sur les effectifs proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2021 au titre de la MANUI (voir tableau 3).

Tableau 3
Effectifs et taux de vacance (2020-2021)

Catégorie	Postes approuvés (2020)	Taux de vacance approuvé (2020) (pourcentage)	Taux de vacance au 31 août 2020 (pourcentage)	Taux de vacance moyen (de janv. à août 2020) (pourcentage)	Postes proposés (2021)	Taux de vacance budgétisé (2021) (pourcentage)
Personnel recruté sur le plan international	305	8	7,9	8,8	303	8
Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national	109	6	10,1	8,9	112	8
Personnel recruté sur le plan national [agents(es) locaux(les)]	392	6	8,2	6,6	390	7
Volontaire des Nations Unies	2	25	0,0	0,0	2	17

Genres

16. Les informations obtenues par le Comité consultatif sur la répartition des postes par genre au sein de la Mission montrent qu'au cours des quatre dernières années, le pourcentage de femmes dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur est passé de 25 % à 37 %, et est resté autour ou en dessous de 20 % pour les postes du Service mobile et les postes nationaux. Le Comité a été informé que la difficulté d'attirer des candidates qualifiées tenait aux conditions de vie et aux conditions du marché du travail local, et que la MANUI menait des activités de sensibilisation, en particulier dans les zones où les femmes étaient habituellement sous-représentées. **Le Comité consultatif compte que de plus amples efforts seront faits pour lutter contre le déséquilibre entre les genres dans les effectifs de la MANUI.** On trouvera dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/75/7/Add.2) des observations supplémentaires concernant la représentation des genres.

17. Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 12 du présent rapport et des observations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général concernant le tableau d'effectifs de la MANUI en 2021. On trouvera des observations supplémentaires concernant les postes vacants et les taux de vacance de postes dans le rapport principal du Comité sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (ibid.).

3. Dépenses opérationnelles

18. Le montant des ressources demandées pour 2021 au titre des dépenses de fonctionnement s'élève à 14 699 400 dollars, ce qui représente une diminution de 1 025 900 dollars (6,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. Le Comité consultatif a obtenu des renseignements sur ces dépenses (voir tableau 4), plus précisément sur les dépenses effectives de 2019, le montant des crédits ouverts pour 2020 et les prévisions de dépenses pour 2021.

Tableau 4
Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2019		(2020)		(2021)		Variation
	Crédits ouverts	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Dépenses effectives (du 1 ^{er} janvier au 30 septembre)	Total des ressources nécessaires	Dépenses non renouvelables	2020-2021 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (3)
Dépenses opérationnelles							
Consultants et services de consultants	353,5	166,9	309,7	96,6	319,0	–	9,3
Voyages officiels	1 457,7	938,6	1 503,1	142,4	1 269,8	–	(233,3)
Installations et infrastructures	7 445,5	4 168,4	3 717,9	2 491,9	3 241,4	–	(476,5)
Transports terrestres	957,3	2 426,3	733,1	362,9	735,8	–	2,7
Opérations aériennes	3 087,6	3 471,9	3 162,1	2 105,0	3 162,1	–	–
Communications et informatique	4 414,7	8 476,4	3 436,4	1 578,4	3 382,1	–	(54,3)
Santé	310,4	151,5	210,9	517,0	280,0	–	69,1
Fournitures, services et matériel divers	3 440,9	2 675,7	2 652,1	500,3	2 309,2	–	(342,9)
Total	21 467,6	22 475,7	15 725,3	7 794,5	14 699,4	–	(1 025,9)

Consultants et services de consultants

19. Les ressources demandées au titre des consultants et des services de conseil s'élèvent à 319 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 9 300 dollars (3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, qui s'explique principalement par l'augmentation des besoins en consultants en prévision des élections (voir A/75/6 (Sect.3)/Add.6, par. 88 et 89). Le Comité consultatif prend note des capacités d'assistance électorale existantes au sein de la MANUI et rappelle l'importante assistance technique fournie par la Mission en 2018, qui a notamment facilité la tenue, le 12 mai 2018, des premières élections parlementaires nationales depuis la défaite de l'État islamique d'Iraq et du Levant (voir A/73/352/Add.5, par. 30 à 33). Il a également été informé qu'au 30 septembre 2020, les dépenses pour 2020 s'élevaient à 96 600 dollars sur 309 700 dollars d'autorisation budgétaire, et que les dépenses pour 2019 s'élevaient à 166 900 dollars sur 353 400 dollars d'autorisation budgétaire. **Le Comité consultatif réaffirme que le recours à des consultants doit être réduit au strict minimum et que les activités de base doivent être exécutées en interne (voir également A/74/7/Add.6, par. 18). Compte tenu de la capacité existante et des dépenses engagées en 2019 et au cours des neuf premiers mois de 2020, le Comité recommande de réduire de 20 %, soit 63 800 dollars, le montant des ressources demandées au titre des consultants et des services de conseil.**

Voyages officiels

20. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que le montant demandé de 1 269 800 dollars permettrait de financer les voyages officiels pour les activités non liées à la formation (762 800 dollars) et les activités de formation (507 000 dollars). La diminution de 233 300 dollars (15,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 s'explique principalement par l'utilisation accrue des services de visioconférence (voir A/75/6 (Sect. 3)/Add.6, par. 90 à 91). Ayant demandé des précisions, le Comité

consultatif a été informé que la MANUI prévoyait de reprendre les voyages à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission, en mettant l'accent sur les régions où elle n'avait pas pu se rendre régulièrement ces derniers temps. Les informations fournies au Comité montrent qu'au 30 septembre 2020, les dépenses engagées au titre des voyages officiels s'élevaient à 142 400 dollars sur un crédit de 1 503 100 dollars, du fait des restrictions de voyage liées à la pandémie de COVID-19. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il convient de recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne (voir également A/75/7, par. 62) et, estimant que la pandémie de COVID-19 continuera probablement d'avoir un impact sur les voyages en 2021, recommande de réduire de 20 %, soit 254 000 dollars, le montant des crédits demandés au titre des voyages officiels.**

Transports terrestres

21. Les crédits demandés au titre des transports terrestres s'élèvent à 735 800 dollars, soit un peu plus que les crédits ouverts pour 2020. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MANUI disposait d'une flotte opérationnelle de 283 véhicules, qui sera réduite à 243 d'ici la fin de 2021. L'assurance responsabilité civile mondiale coûte environ 80 dollars par véhicule et par an, et le montant total des crédits demandés à ce titre s'élève à 18 800 dollars.

Opérations aériennes

22. Des ressources d'un montant de 3 162 100 dollars, équivalentes aux crédits ouverts pour 2020, sont demandées pour couvrir les dépenses liées à la flotte aérienne de la Mission, qui est composée de deux avions (voir A/75/6 (Sect. 3)/Add.6, par. 96). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des informations sur le recours aux vols spéciaux par la MANUI et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport. On trouvera dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/75/7/Add.2) des observations supplémentaires à ce sujet.

Communications et informatique

23. Le montant de 3 382 100 dollars demandé au titre des communications et de l'informatique représente une diminution de 54 300 dollars (1,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, qui est principalement due à la baisse des coûts liés à la location du répéteur de satellite et aux services d'accès à Internet (voir A/75/6 (Sect. 3)/Add.6, par. 97 et 98). Les informations fournies au Comité consultatif montrent qu'au 30 septembre 2020, les dépenses au titre des communications et de l'informatique s'élevaient à 1 578 400 dollars sur 3 436 400 dollars d'autorisation budgétaire. **Compte tenu du montant des dépenses et de la nécessité d'une présentation consolidée des ressources en matière de technologies de l'information et des communications, le Comité consultatif recommande de réduire de 15 %, soit 507 300 dollars, le montant des crédits demandés au titre de l'informatique et des communications. Il formule des observations sur les ressources en matière de technologies de l'information et des communications dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/75/7/Add.2).**

Santé

24. Un montant de 280 000 dollars est demandé au titre des services de santé, de l'équipement et des fournitures médicales, ce qui représente une augmentation de 69 100 dollars (32,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020 (voir A/75/6

(Sect. 3)/Add.6, par. 99 et 100). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation était en partie attribuable à la signature prévue d'un contrat avec une société spécialisée, pour un coût estimé à 45 100 dollars, afin de répondre aux besoins individuels en matière de conseil et en cas d'événement traumatisant. Le recours aux services de cette société permettrait d'accroître la capacité du Groupe du soutien psychosocial (1 P-4 et 1 P-3), qui est censé fournir des services à près de 2 500 personnes à la MANUI, à l'UNITAD et au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, dans huit bureaux en Iraq et au Koweït. On trouvera dans son rapport principal sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales (A/75/7/Add.2) des observations supplémentaires à ce sujet.

Fournitures, services et matériel divers

25. Les ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers, d'un montant de 2 309 200 dollars, font apparaître une diminution de 342 900 dollars (12,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020, principalement en raison de l'augmentation du partage des coûts avec l'équipe de pays des Nations Unies et de la baisse des frais bancaires (voir A/75/6 (Sect. 3)/Add.6, par. 101 et 102). Les informations fournies au Comité consultatif montrent qu'au 30 septembre 2020, les dépenses au titre des fournitures, services et équipements divers s'élevaient à 500 300 dollars sur un crédit de 2 652 100 dollars, principalement en raison d'une présence réduite du personnel dans les locaux de la MANUI pendant la pandémie. **Compte tenu du niveau actuel des dépenses, et du fait que la pandémie de COVID-19 aura probablement une incidence sur les dépenses au titre des fournitures de bureau et autres fournitures en 2021 également, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 %, soit 230 900 dollars, le montant des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers (voir également A/75/7, par. 68).**

26. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles de la MANUI pour 2021 soient approuvées, sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 19, 20, 23 et 25 ci-dessus.**

D. Questions diverses

Appui à l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes et recouvrement des coûts

27. Le Secrétaire général indique que la MANUI fournit un appui à l'UNITAD dans les domaines de la gestion financière, des travaux de génie, de l'informatique, des transports, des soins médicaux, du maintien des fonctions vitales, de la gestion des biens et des achats, comme le prévoit un accord de prestation de services entre les deux missions (voir A/75/6 (Sect. 3)/Add.6, annexe I). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les services qui ne pouvaient être considérés comme étant destinés uniquement à l'Équipe d'enquêteurs étaient fournis sur la base du recouvrement des coûts, et que lorsque les besoins de l'Équipe d'enquêteurs étaient explicitement distincts, des engagements étaient pris en matière de financement. **Le Comité consultatif rappelle que l'appui administratif fourni par une entité des Nations Unies à une autre doit donner lieu à remboursement (voir A/74/7/Add.6, par. 5, et A/73/498/Add.5, par. 7).**

28. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le plan de recouvrement des coûts de la MANUI pour 2021 serait établi vers la fin de 2020 et que le projet de budget pour 2021 ne prévoyait aucun financement pour les services

fournis sur la base du recouvrement des coûts. Le Comité a également été informé que le montant des recettes correspondant au recouvrement des coûts pour 2020 était estimé à 10 674 600 dollars, soit le montant des dépenses prévues pour 2020. En outre, selon une analyse des plans de dépenses effectuée par le Comité des commissaires aux comptes, le montant des recettes prévues au titre du recouvrement des coûts de la MANUI pour 2019 s'élève à 9 279 900 dollars et dépasse le montant des dépenses prévues (8 908 100 dollars) (voir [A/75/5 \(Vol. I\)](#), tableau II.5). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations plus détaillées sur le recouvrement des coûts lorsque celle-ci examinera le présent rapport ainsi que dans ses futurs projets de budget.**
